

Information réglementée – Bruxelles, Paris, 19 février 2016 – 7h30

Résultats consolidés 2015 du groupe Dexia

2015, une année riche en réalisations, entraînant une réduction du risque systémique représenté par le groupe

- Remboursement des derniers encours de dette garantie souscrits par Belfius et des derniers encours d'obligations bancaires garanties utilisées dans le cadre du mécanisme dérogatoire d'auto-souscription (own use) accordé par la BCE
- Simplification de la structure du groupe et lancement de chantiers importants d'optimisation du modèle opérationnel
- Poursuite de la réduction des portefeuilles d'actifs

Résultat net part du groupe 2015 de EUR +163 millions ; impact du provisionnement sur Heta Asset Resolution AG (EUR -197 millions) et poids des nouvelles taxes et contributions (EUR -127 millions)

- Résultat net récurrent de EUR -328 millions
- Contribution très positive des éléments de volatilité comptable à EUR +516 millions
- Résultat non récurrent de EUR -24 millions

Ratio « Common Equity Tier 1 » de Dexia à 15,9 %¹

- Impact de la déduction de 40 % de la réserve AFS non-souveraine du capital réglementaire, en ligne avec le calendrier de la directive CRD IV
- Actifs pondérés des risques en baisse sur l'année, à EUR 51,4 milliards, principalement due à la réduction des portefeuilles d'actifs

Karel De Boeck, administrateur délégué de Dexia SA, a déclaré : « Après d'importants efforts consacrés à l'atteinte de son périmètre cible, à la désimbrication de certaines activités puis à la reconstruction de plateformes opérationnelles, Dexia, en 2015, a poursuivi activement la mise en œuvre de son plan de résolution ordonné. La simplification de sa structure demeure une priorité et d'importants chantiers de refonte de son modèle opérationnel ont été lancés.

Les éléments constitutifs du résultat récurrent de la banque s'inscrivent dans une tendance positive mais ne permettent pas, à eux-seuls, d'expliquer le résultat net annuel 2015 dégagé par le groupe. Ce dernier bénéficie en effet largement de l'impact des éléments de volatilité comptable.»

Robert de Metz, président du conseil d'administration de Dexia SA, a déclaré : « L'année 2015 a été marquée par une nouvelle réduction du risque systémique représenté par Dexia. Le groupe est notamment sorti des mécanismes de financement exceptionnels et dérogatoires mis en place en 2012, une étape clé sur la voie de sa résolution. 2015 a également vu la reconnaissance, par le superviseur européen, de la situation unique et spécifique de Dexia. Cette approche constitue un point important dans la poursuite de la résolution ordonnée, voie privilégiée dans une optique de stabilité financière. Le modèle de résolution n'assure en effet pas au groupe Dexia la même capacité d'adaptation à l'ensemble des nouvelles contraintes réglementaires que celle dont bénéficient les groupes bancaires en activité, par nature plus flexibles ».

¹ Ratio incluant le résultat net positif de l'exercice.

Introduction

La reprise économique de la zone euro s'est confirmée en 2015, portée notamment par la politique monétaire accommodante de la Banque centrale européenne. L'année a été marquée par la poursuite de la baisse des taux d'intérêt, la contraction des marges de crédit portée par le programme d'assouplissement quantitatif mis en œuvre par la Banque centrale européenne, ainsi que par l'affaiblissement de l'euro par rapport aux principales devises mondiales.

La stabilité financière de la zone euro demeure toutefois fragile et les marchés financiers ont affiché une forte volatilité liée notamment à la crise grecque au 1^{er} semestre, au ralentissement de l'économie chinoise et des pays émergents, ainsi qu'aux incertitudes quant à un probable relèvement des taux d'intérêt par la Réserve fédérale aux États-Unis, finalement annoncé mi-décembre.

Cette volatilité s'est matérialisée dans les résultats du groupe, en particulier via la forte variation des « éléments de volatilité comptable ». Elle constitue également une thématique centrale permettant d'expliquer la forte variation de la taille de bilan de Dexia durant l'année 2015.

Le conseil d'administration de Dexia SA, réuni le 18 février 2016, a arrêté les comptes de Dexia SA pour l'exercice 2015.

Précisions relatives à la présentation des états financiers consolidés annuels 2015 du groupe Dexia

Les états financiers consolidés de Dexia au 31 décembre 2015 ont été établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation (*going concern*). Ceci suppose un certain nombre d'hypothèses constitutives du plan d'affaires sous jacent à la résolution du groupe Dexia, reprises ci-dessous.

- Le plan d'affaires a été construit à partir de données de marché observables à fin septembre 2012 ; les hypothèses macroéconomiques sous-jacentes sont révisées dans le cadre des revues d'ensemble biennuelles du plan.

En particulier, les mises à jour réalisées en 2015 prennent en compte une révision du plan de financement sur la base des dernières conditions de marché observables. Elles intègrent également les évolutions réglementaires connues à ce jour dont le texte définitif de la CRD IV et la mise en œuvre de la norme IFRS 9 à partir de 2018, basée sur les hypothèses connues à ce jour.

Le plan d'affaires ainsi révisé notamment sur la base des données disponibles au 30 juin 2015 et validé par le conseil d'administration de Dexia du 19 novembre 2015 conduit à des ajustements par rapport au plan d'origine, mais qui ne remettent pas en cause la trajectoire de résolution du groupe sur la durée.

- Le plan d'affaires suppose le maintien de la licence bancaire des différentes entités ainsi que celui de la notation de Dexia Crédit Local.
- Il suppose par ailleurs que Dexia conserve une bonne capacité de financement, qui repose en particulier sur l'appétit des investisseurs pour la dette garantie par les États belge, français et luxembourgeois ainsi que sur la capacité du groupe à collecter des financements sécurisés.

De ce point de vue, la structure de financement du groupe a bénéficié en 2015 d'une progression des financements de marché, à un coût plus faible qu'anticipé dans le plan d'affaires et pour des maturités plus longues. Le groupe est par ailleurs sorti des mécanismes de financement dérogatoires mis en place en 2012 et a réduit son recours au financement des banques centrales. Enfin, il a veillé à constituer des réserves de liquidité dans le but de se prémunir contre un risque de

liquidité à court terme principalement lié à une augmentation du montant du cash collateral² versé à ses contreparties de dérivés.

Toutefois, sur la durée de la résolution du groupe, des incertitudes demeurent sur la réalisation du plan d'affaires.

- Il est notamment susceptible d'être impacté par une évolution des règles comptables et prudentielles.
- Les caractéristiques financières de Dexia depuis son entrée en résolution ne lui permettent pas de s'assurer du respect de certains ratios réglementaires sur la durée. Le plan d'affaires est également sensible à l'évolution de l'environnement macroéconomique. Ainsi, une baisse de 10 points de base des taux d'intérêt sur la totalité de la courbe entraînerait une hausse immédiate de l'ordre de EUR 1 milliard du besoin de liquidité du groupe, liée à la progression du cash collateral. De même, des hypothèses plus conservatrices en matière d'amélioration des notations et/ou de resserrement des marges de crédit impacteraient négativement le compte de résultat ainsi que les réserves de liquidité disponibles et augmenteraient le niveau de capital réglementaire requis.
- Enfin, dans le cas où la capacité d'absorption par le marché serait moindre, Dexia devrait alors recourir à des sources de financement plus onéreuses qui impacteraient directement la rentabilité prévue dans le plan d'affaires. En particulier, les années à venir restent à risque dans un contexte de plus forte volatilité des changes et de niveau très bas des taux d'intérêt.

La dernière mise à jour du plan d'affaires montre une situation de liquidité excédentaire sur tout l'horizon de projection. L'excédent de liquidité du groupe a été fortement entamé en 2015 du fait de la forte volatilité du cash collateral et des montants très élevés d'amortissements ou de remboursements de financement. L'activité soutenue en matière d'émissions garanties à long terme et de financements sécurisés a toutefois permis de les compenser en partie, les réserves de liquidité du groupe s'établissant à EUR 6,3 milliards fin 2015.

1. Événements et transactions significatifs

- *Sortie des mécanismes exceptionnels et dérogatoires de financement mis en place en 2012*
- *Poursuite de la simplification de la structure du groupe et lancement de chantiers visant à la refonte de son modèle opérationnel*
- *Reconnaissance par le Superviseur européen de la situation unique de Dexia en tant que banque en résolution*

Une année riche en réalisations

A – Poursuite de la réduction du risque systémique

a – Etapes majeures franchies en termes de gestion de la liquidité

2015 a constitué une année charnière du point de vue de la gestion de la liquidité du groupe. En dépit de circonstances défavorables ayant entraîné une forte volatilité de son besoin de financement, Dexia est en effet parvenu à sortir des mécanismes exceptionnels et dérogatoires de refinancement mis en place lors de son entrée en résolution et à réduire sensiblement son encours de financement auprès des banques centrales.

² Dépôts ou valeurs remis par Dexia à ses contreparties en garantie des contrats d'échange de taux d'intérêts ou de devises (swaps).

Ainsi, en 2015 Dexia a remboursé les derniers encours de dette garantie souscrits par Belfius, s'élevant à EUR 10 milliards et a procédé au remboursement de EUR 19 milliards d'obligations bancaires garanties utilisées dans le cadre du mécanisme dérogatoire d'auto-souscription (own use)³ accordé par la Banque centrale européenne (BCE).

Par ailleurs, au 1^{er} trimestre 2015, Dexia a procédé au remboursement de l'encours de VLTRO⁴ souscrit auprès de la BCE et ne l'a que partiellement remplacé par un recours au LTRO⁵ et au MRO⁶.

Le remboursement de ces financements, étapes clés du processus de résolution du groupe, a été rendu possible par une activité soutenue d'émission de financements garantis placés auprès d'une base d'investisseurs diversifiée ainsi que par la poursuite du développement des financements sécurisés tout au long de l'année 2015.

De plus amples informations sur le refinancement du groupe Dexia en 2015 sont fournies à la section « Évolution de la situation de liquidité du groupe Dexia ».

b – Réduction du portefeuille d'actifs

En 2015, Dexia a poursuivi sa politique de cession opportuniste d'actifs, visant notamment à réduire le risque de crédit de ses portefeuilles d'actifs, tout en allégeant les pressions sur le besoins de financement du groupe. Cette politique a été favorisée par l'amélioration des conditions de marché, qui s'expliquent en partie par les politiques de rachats d'actifs par les autorités monétaires européennes. Ces politiques, ainsi que des initiatives similaires de certains Etats européens, ont de fait créé des opportunités de cessions significatives dont Dexia a su efficacement tirer avantage, notamment dans le domaine des covered bonds, ainsi que sur son risque souverain et sub-souverain (régions européennes).

À EUR 132 milliards au 31 décembre 2015, à taux de change constant, le portefeuille d'actifs du groupe s'inscrit en baisse de EUR 14,3 milliards sur l'année, dont EUR -9,7 milliards liés à l'amortissement naturel du portefeuille et EUR -4.8 milliards aux cessions d'actifs ou remboursement par anticipation.

c – Simplification de la structure du groupe

Les avancées dans la mise en œuvre du plan de résolution ordonnée du groupe se sont également concrétisées en 2015 par des restructurations et des fermetures d'entités.

À la suite de la mise en extinction de Dexia Crediop en juillet 2014, une réflexion a été lancée, visant à simplifier l'organisation de la banque italienne et à réduire ses coûts. Elle a abouti à un accord avec les partenaires sociaux, le 18 mars 2015, portant sur la suppression de 53 postes et réduisant les effectifs à 124 collaborateurs. Au 31 décembre 2015, la totalité des départs prévus sont effectifs.

Dexia Credito Local Mexico, la filiale du groupe Dexia historiquement active dans le financement du secteur public local au Mexique, a vu ses actifs résiduels transférés à un nouveau trust mexicain détenu par Dexia et à la succursale de Dexia Crédit Local à New York.

Dexia Kommunalkredit Bulgaria EOOD, les filiales SISL à Luxembourg et Dexia CAD Funding LLC aux États-Unis ont été liquidées.

³ « Own use » : Utilisation par le groupe Dexia comme collatéral auprès de l'Eurosystème, de titres émis par Dexia Crédit Local et garantis par les États.

⁴ Les VLTRO ou Very Long Term Refinancing Operations sont des opérations de refinancement exceptionnelles à 3 ans lancées respectivement en décembre 2011 et février 2012 par la Banque centrale européenne afin de soutenir la liquidité sur le marché interbancaire et de faciliter le financement de l'économie réelle.

⁵ Les LTRO ou Long Term Refinancing Operations sont des opérations de refinancement à long terme. Elles constituent un outil standard de refinancement des banques auprès de l'Eurosystème.

⁶ Les MRO ou Main Refinancing Operations sont des opérations de refinancement à court terme. Elles constituent un outil standard de refinancement des banques auprès de l'Eurosystème.

L'établissement stable de Dexia SA à Luxembourg a également été fermé. Dexia SA, la société holding du groupe, ne dispose désormais plus que d'un établissement stable basé à Paris.

Enfin, Dexia Nederland a abandonné sa licence bancaire, de même que Dexia Luxembourg, anciennement Dexia LdG Banque et émetteur de lettres de gages du groupe Dexia à Luxembourg, dans l'optique d'une liquidation de cette dernière en 2016.

B – Reconnaissance de la situation unique et spécifique de Dexia

Depuis la mise en œuvre du Mécanisme de surveillance unique (MSU), Dexia est placé sous la supervision prudentielle directe de la BCE. Dans ce cadre, la mise en œuvre du plan de résolution a fait l'objet de discussions nourries avec le superviseur, en particulier durant l'année écoulée.

Tenant notamment compte de la situation spécifique et unique de banque en résolution ordonnée de Dexia, de la nature publique de son actionariat, de la garantie de liquidité mise en place par les États belge, français et luxembourgeois et afin de préserver la stabilité financière, objectif du plan de résolution ordonnée, la BCE a décidé d'appliquer à Dexia une approche de supervision prudentielle sur mesure, pragmatique et proportionnée. L'utilisation proportionnée des pouvoirs de supervision qui en résulte postule notamment que la situation de Dexia ne se détériore pas de façon significative.

Cette approche autorise, par exemple, une utilisation proportionnée des pouvoirs de supervision face à des contraintes de respect des ratios de liquidité, dans le cadre de la mise en œuvre de la réglementation telle que prévue par la CRR⁷, incluant notamment un reporting renforcé sur la position de liquidité. En effet, malgré les progrès très importants réalisés par le groupe en termes de réduction de son risque de liquidité, les caractéristiques financières de Dexia depuis son entrée en résolution ne lui permettent pas de s'assurer du respect de certains ratios réglementaires sur la durée du plan de résolution ordonnée approuvé par la Commission européenne. Ces circonstances spécifiques résultant du plan de résolution ordonnée se reflètent dans le niveau de Liquidity Coverage Ratio (LCR)⁸ qui fait l'objet d'une exigence minimale de 60 % depuis le 1^{er} octobre 2015, portée à 70 % depuis le 1^{er} janvier 2016. Au 31 décembre 2015, le LCR du groupe Dexia s'élève à 54 %.

C – Vers une simplification et une plus grande intégration du modèle opérationnel

En ligne avec les objectifs du projet d'entreprise lancé en 2013, Dexia a poursuivi, en 2015, l'adaptation de son modèle opérationnel selon deux axes stratégiques : la simplification et la centralisation opérationnelle du groupe. Différents projets poursuivent cet objectif.

a – Externalisation de la chaîne de traitement opérationnel des activités de marché

Afin de mener à bien la gestion en extinction de ses actifs résiduels, le groupe Dexia se doit de maintenir sa continuité opérationnelle. Ceci requiert, pour certaines activités, des investissements financiers importants, dont le poids doit être analysé au regard des capacités financières du groupe et de la rentabilité attendue sur l'horizon de la résolution.

Compte tenu de ces éléments, le groupe a entamé des réflexions sur l'opportunité de procéder à l'externalisation de tout ou partie des tâches de middle et back office ainsi que les infrastructures techniques des opérations de marché. Outre le maintien d'un haut niveau de service, le recours à l'externalisation de

⁷ Règlement (UE) n° 575/2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement.

⁸ Le LCR vise à mesurer la couverture des besoins de liquidité à 30 jours dans un environnement stressé, par un volume d'actifs liquides. Il s'est substitué aux ratios de liquidité réglementaires belge et français.

ces activités permettrait à Dexia de moduler ses coûts, notamment en évitant des investissements importants dans les systèmes informatiques et d'éviter les effets de seuil liés à la réduction progressive du bilan du groupe.

Après plusieurs mois consacrés à l'étude des propositions de prestataires externes, Dexia a décidé, en septembre 2015, d'approfondir l'offre de Société Générale et les deux groupes sont entrés dans une phase de « due diligence » exclusive. Les travaux avancent à un rythme soutenu. La réalisation de ce projet est sujette à l'approbation des régulateurs et des instances représentatives du personnel du groupe Dexia. Dexia prête une attention toute particulière à l'avenir de ses collaborateurs concernés par ces travaux et, dans le prolongement de l'information déjà fournie aux instances représentatives du personnel, le groupe a engagé une procédure d'information/consultation desdits organes, dans le respect d'un dialogue constructif.

b – Centralisation des opérations

Dexia a finalisé, en 2015, l'intégration de Dexia Management Services, une filiale de Dexia Crédit Local au Royaume-Uni. Dexia a abandonné la licence de cette entité auprès de la Financial Conduct Authority et intégré l'ensemble des fonctions support ainsi qu'une grande part des fonctions de Front Office au siège parisien de Dexia Crédit Local. Quatre collaborateurs restent basés au Royaume-Uni afin de servir les clients.

Une étude approfondie a également été menée afin de déterminer les meilleures options possibles pour la conduite des opérations de Dexia en Espagne et au Portugal. Bien qu'ayant déjà une présence limitée dans ces deux pays, Dexia y opère actuellement via deux entités juridiques : Dexia Sabadell S.A., filiale de Dexia Crédit Local basée à Madrid, et sa succursale à Lisbonne dénommée Dexia Sabadell S.A., succursale au Portugal.

Le 31 décembre 2015, Dexia Sabadell S.A. présente un total de bilan de EUR 10 milliards⁹ dont un portefeuille de prêts de EUR 8,1 milliards comprenant majoritairement des financements au secteur public et des financements de projets.

Le scénario étudié et soumis à l'approbation des organes compétents au sein de Dexia Sabadell et Dexia Crédit Local, sous réserve de l'approbation des régulateurs et de la consultation des instances représentatives du personnel, est celui d'une fusion transfrontalière entre Dexia Crédit Local et Dexia Sabadell et d'un transfert de la gestion des actifs des deux entités espagnole et portugaise sur les systèmes de gestion de Dexia Crédit Local à Paris. Il aboutirait à la création de deux succursales de Dexia Crédit Local, l'une en Espagne et l'autre au Portugal et permettrait au groupe de mettre en place une organisation plus simple et plus homogène reposant plus largement sur les systèmes et les équipes du siège parisien de Dexia Crédit Local. La réalisation de cette fusion permettrait à Dexia de poursuivre l'objectif de simplification et de centralisation de son modèle opérationnel et de réduire ainsi ses coûts et ses risques opérationnels.

La fusion sera effective au cours de l'année 2016, avec un effet rétroactif comptable au 1^{er} janvier.

⁹ Données statutaires.

Autres éléments significatifs

A – Poids des nouvelles contributions et taxes payées à une autorité publique

Les résultats de Dexia pour l'année 2015 ont été impactés par EUR -127 millions de taxes et contributions diverses.

Le groupe a notamment comptabilisé sa première contribution annuelle s'élevant à EUR -50 millions, au Fonds de résolution unique (FRU) mis en place par les autorités européennes dans le cadre du Mécanisme de supervision unique. Il a d'autre part comptabilisé EUR -14 millions dus au titre de la taxe annuelle pour risque systémique. Ces charges, étant dues chaque année, ont un caractère récurrent.

Par ailleurs, le groupe a provisionné la totalité du montant de sa contribution volontaire pluriannuelle aux fonds de soutien aux collectivités locales et au secteur hospitalier mis en œuvre en France, pour EUR -28 millions.

Enfin Dexia a comptabilisé, via sa filiale Dexia Crediop, une contribution exceptionnelle d'un montant de EUR -31 millions au titre du sauvetage de banques italiennes.

L'ensemble de ces taxes et contributions a été comptabilisé en ligne avec les principes de la norme comptable IFRIC 21¹⁰ « Droits ou taxes », appliquée par Dexia depuis le 1^{er} janvier 2015.

B – Évolution du risque de crédit et du risque lié aux crédits structurés

a – Risque de crédit

Fin 2015, le portefeuille de crédit du groupe Dexia demeure globalement de bonne qualité avec 88 % des expositions notées dans la catégorie « investment grade ». Le coût du risque, rapporté au niveau des expositions du groupe, s'inscrit toutefois en hausse, à 10,5 points de base en moyenne sur l'année contre 3,6 points de base en moyenne en 2014. Cette augmentation du coût du risque reflète notamment le risque de concentration du portefeuille d'actifs de Dexia qui s'est matérialisé au 1^{er} trimestre 2015 suite à l'évolution défavorable de la situation de Heta Asset Resolution AG (voir ci-dessous).

La situation du Commonwealth de Porto Rico, qui fait face à des difficultés financières importantes, limitant sa capacité à honorer ses engagements financiers, a également constitué un sujet d'attention pour le groupe Dexia. L'exposition du groupe sur des entreprises publiques liées au Commonwealth de Porto Rico s'élève à EUR 421¹¹ millions au 31 décembre 2015, dont 95 % est couverte par des rehausseurs de crédit de bonne qualité. Les provisions constituées s'élèvent à EUR 42 millions (USD 45 millions).

Certains secteurs et contreparties, dont notamment le secteur des énergies renouvelables, font également l'objet d'un suivi attentif, dans un contexte économique toujours marqué par une forte incertitude.

Par ailleurs, l'exposition du groupe au secteur pétrolier, fragilisé par la baisse des cours, s'élève à EUR 292 millions. Elle porte principalement sur des financements de projets, dont la résilience en cas de baisse du cours du pétrole est jugée satisfaisante, et de façon plus marginale sur des corporates de premier plan.

b – Point sur la situation de Heta Asset Resolution AG

Le 1^{er} mars 2015, l'Autorité autrichienne de surveillance des marchés financiers a publié, dans le cadre de la loi fédérale sur l'assainissement et la résolution des banques, un décret annonçant l'adoption de mesures de

¹⁰ IFRIC : International Financial Reporting Interpretations Committee.

¹¹ Montant en EAD correspondant à USD 430 millions de valeur comptable brute précédemment publiée.

résolution consistant en un moratoire temporaire, jusqu'au 31 mai 2016, sur une partie substantielle de la dette de Heta Asset Resolution AG.

Dexia a, via sa filiale Dexia Kommunalbank Deutschland AG (DKD), une exposition de EUR 417¹² millions sur la dette de Heta Asset Resolution AG concernée par ce moratoire, bénéficiant de la garantie du Land de Carinthie.

À la suite de cette décision, DKD a décidé de constituer une provision pour dépréciation spécifique de EUR 197 millions, correspondant à 44 % de son exposition notionnelle sur Heta Asset Resolution AG et à 5 % de ce montant afin de couvrir son exposition sur les dérivés associés.

En parallèle, DKD et un pool constitué de 10 autres créanciers ont lancé une procédure visant à faire opposition à ce moratoire. Le 15 juillet 2015, ce pool de créanciers a également intenté une action en justice contre Heta Asset Resolution AG auprès de la Cour régionale de Francfort afin de réclamer le remboursement immédiat de leurs créances. Ces procédures sont toujours en cours.

Le 21 janvier 2016, le Land de Carinthie a présenté au marché une offre de rachats des obligations senior émises par Heta Asset Resolution AG à 75 % du pair et des obligations subordonnées à 30 % du pair. Le pool de créanciers dont fait partie DKD, ainsi que d'autres groupes de créanciers, représentant conjointement plus du tiers des expositions visées par l'offre et disposant de ce fait d'une minorité de blocage, se sont engagés contractuellement à n'accepter aucune transaction impliquant un recouvrement des dettes en-dessous du pair. En conséquence, ils ont rejeté l'offre de rachat proposée par le Land de Carinthie.

DKD étudie d'autres actions et recours en justice destinés à préserver, défendre et renforcer ses droits contre Heta Asset Resolution AG, le Land de Carinthie, Kärntner Landesholding¹³ ou toute autre partie impliquée dans cette affaire.

c – Réduction de l'encours de crédits structurés sensibles

En 2015, Dexia a poursuivi son action volontariste d'accompagnement des collectivités locales françaises, afin de diminuer son encours de crédits structurés sensibles. En ligne avec la politique mise en œuvre depuis 2013, le groupe s'est attaché à proposer à tous ses clients des opportunités de passage définitif à taux fixe et des solutions mutuellement acceptables ont été trouvées avec un nombre croissant d'emprunteurs. Ceci a permis de réduire l'encours de crédits structurés sensibles inscrits au bilan de Dexia de 20 % par rapport à fin 2014 et de 50 % par rapport à mai 2012, à EUR 973 millions au 31 décembre 2015.

Par ailleurs, à la suite de la création des fonds de soutien aux collectivités locales et aux établissements publics de santé en France, les équipes de Dexia se sont rapprochées de tous les bénéficiaires potentiels afin de les aider à constituer leurs dossiers de demande d'aide.

La notification des aides par les fonds de soutien a été entamée en septembre 2015 et se poursuivra jusqu'à la fin mars 2016. Dès réception de la proposition, les clients doivent, dans les 3 mois à compter de la réception de la notification, communiquer leur décision d'acceptation ou de refus de soutien et ensuite signer un protocole avec la banque, mettant un terme à toute procédure devant les tribunaux.

En conséquence, le nombre de litiges dans lequel Dexia Crédit Local est impliqué a diminué au cours de l'année, passant de 221 fin 2014 à 147 fin 2015.

¹² Montant en EAD correspondant à un montant nominal de EUR 395 millions précédemment publié.

¹³ Kärntner Landesholding est une entité juridique sui generis, détenue par le Land de Carinthie. Elle est responsable de toutes les dettes actuelles et futures de Heta Asset Resolution AG, sur la base d'une garantie de bonne fin.

2. Résultats annuels 2015

A – Présentation des états financiers consolidés annuels 2015 de Dexia SA

a – Continuité d'exploitation

Les états financiers consolidés de Dexia SA au 31 décembre 2015 ont été établis selon les règles comptables applicables en situation de continuité d'exploitation (cf. section « Précisions relatives à la présentation des états financiers consolidés annuels 2015 du groupe Dexia »).

b – Précisions relatives aux évolutions comptables et réglementaires

Conformément aux dispositions de la norme comptable IFRS 13 et en ligne avec les pratiques de marché, le groupe Dexia a développé une méthodologie pour calculer, à partir de juin 2015, un *Funding Valuation Adjustment (FVA)* visant à prendre en compte les coûts de financement associés aux instruments dérivés non collatéralisés. L'impact de la FVA sur les comptes consolidés 2015 du groupe s'élève à EUR -106 millions.

Dexia a d'autre part pris en compte, dans le calcul de son capital réglementaire, un *Additional Valuation Adjustment (AVA)* qui résulte de la valorisation prudente telle que définie par l'Autorité bancaire européenne (ABE). L'AVA se traduit par un impact de EUR -136 millions sur les fonds propres Common Equity Tier 1 du groupe au 31 décembre 2015.

B - Résultats consolidés 2015 du groupe Dexia

- *Résultat net part du groupe de EUR +163 millions en 2015, dont EUR +516 millions au titre des éléments de volatilité comptable*
- *Impact du coût du risque (EUR -174 millions) et du poids des taxes et contributions (EUR -127 millions)*
- *Poursuite de la réduction des coûts de financement et maîtrise des dépenses opérationnelles*

a – Compte de résultats de la période (données non auditées)

Compte de résultat consolidé - format ANC					
EUR millions	T1 2015	T2 2015	T3 2015	T4 2015	2015
Produit net bancaire	166	271	233	164	834
Charges générales d'exploitation	-154	-89	-84	-143	-470
Résultat brut d'exploitation	12	182	149	21	364
Coût du risque et gains ou pertes nets sur autres actifs	-130	-31	-13	14	-159
Résultat avant impôts	-118	151	136	35	205
Impôts sur les bénéfices	-8	-11	-8	8	-19
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0	0	-17	-17
Résultat net	-126	141	129	26	169
Intérêts minoritaires	-1	12	1	-6	6
Résultat net part du groupe	-125	129	127	32	163

Le groupe Dexia a dégagé au cours de l'année 2015 un résultat net part du groupe de EUR 163 millions.

Sur l'année, le produit net bancaire atteint EUR 834 millions. Sur ce montant, EUR 516 millions sont notamment attribuables à l'impact de la valorisation des dérivés sur la base d'une courbe OIS, au calcul de la CVA, de la DVA et de la FVA, ainsi qu'au risque de crédit propre (*Own Credit Risk*).

Les coûts s'élèvent à EUR -470 millions et incluent EUR -127 millions de taxes et contributions diverses. Hors impact de ces taxes et contributions, les dépenses opérationnelles sont bien maîtrisées.

Le résultat brut d'exploitation atteint EUR 364 millions sur l'année.

Le coût du risque et les gains et pertes nets sur autres actifs s'élèvent à EUR -159 millions, dont EUR -174 millions attribuables au coût du risque. Il comprend principalement le provisionnement de l'exposition du groupe à Heta Asset Resolution AG (EUR -197 millions), des provisions sur différents financements de projets en Espagne et sur des expositions sur le secteur public local en Grèce, ainsi qu'un renforcement du provisionnement sur Kommunalkredit Austria AG. Ces dotations ont été partiellement compensées par des reprises de provisions collectives.

Compte tenu de ces éléments, le résultat avant impôts s'établit à EUR 205 millions.

Sur l'année, la charge d'impôts est de EUR -19 millions.

Le résultat net dégagé par les activités arrêtées ou en cours de cession s'élève à EUR -17 millions et correspond à une provision pour risques liés à des appels de garantie à la suite de désinvestissements d'entités internationales menés par le groupe.

Le résultat attribuable aux intérêts minoritaires s'élève à EUR 6 millions conduisant à un résultat net part du groupe pour l'année 2015 de EUR 163 millions.

b – Présentation analytique des résultats de la période (données non-auditées)

Le résultat net part du groupe de EUR 163 millions se compose des éléments suivants :

- EUR -328 millions sont attribuables aux éléments récurrents¹⁴ ;
- EUR +516 millions sont liés à des éléments de volatilité comptable¹⁵ ;
- EUR -24 millions ont été générés par des éléments non-récurrents¹⁶.

Afin de faciliter la lecture de ses résultats et d'en mesurer la dynamique au cours de l'année, Dexia présente l'évolution trimestrielle des trois différents segments analytiques retenus par le groupe de façon distincte.

¹⁴ *Éléments récurrents : éléments liés au portage des actifs tels que les revenus des portefeuilles, les coûts de financement, les charges opérationnelles, le coût du risque et les impôts.*

¹⁵ *Éléments de volatilité comptable : éléments liés aux ajustements à la juste valeur d'actifs et de passifs incluant notamment les impacts de la norme IFRS 13 (CVA, DVA, FVA) et la valorisation des dérivés OTC, le risque de crédit propre (OCR), la variation du portefeuille WISE (titrisation synthétique sur un portefeuille d'obligations rehaussées).*

¹⁶ *Éléments non récurrents : éléments à caractère exceptionnel, non susceptibles de se reproduire de façon régulière incluant notamment les plus ou moins-values sur cession de participations et d'actifs, les frais et gains liés à des litiges, les frais de restructuration.*

Présentation analytique des résultats annuels 2015 du groupe Dexia

(en millions d'EUR)	Éléments récurrents	Éléments de volatilité comptable	Éléments non récurrents	Total
Produit net bancaire	276	516	42	834
Charges générales d'exploitation	-406	0	-64	-470
Résultat brut d'exploitation	-130	516	-22	364
Coût du risque et gains ou pertes nets sur autres actifs ¹	-174	0	15	-159
Résultat avant impôts	-304	516	-7	205
Impôts sur les bénéfices	-19	0	0	-19
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0	-17	-17
Résultat net	-322	516	-24	169
Intérêts minoritaires	6	0	0	6
Résultat net part du groupe	-328	516	-24	163

¹ incluant les gains et pertes liés aux cessions d'entités

b.1 - Éléments récurrents

(en millions d'EUR)	Éléments récurrents				2015
	T1 2015	T2 2015	T3 2015	T4 2015	
Produit net bancaire	52	61	64	98	276
dont Revenus des portefeuilles commerciaux	165	165	159	166	656
dont Coût de financement	-151	-144	-138	-135	-569
dont Autres revenus	39	40	43	68	189
Charges générales d'exploitation	-127	-88	-81	-110	-406
Résultat brut d'exploitation	-74	-27	-18	-11	-130
Coût du risque et gains ou pertes nets sur autres actifs	-130	-31	-13	-1	-174
Résultat avant impôts	-204	-58	-30	-12	-304
Impôts sur les bénéfices	-8	-11	-8	8	-19
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0	0	0	0
Résultat net	-212	-68	-38	-4	-322
Intérêts minoritaires	-1	12	1	-6	6
Résultat net part du groupe	-212	-80	-39	2	-328

Le résultat net part du groupe dégagé par les éléments récurrents est de EUR -328 millions sur l'année 2015.

Le produit net bancaire atteint EUR 276 millions et, en ligne avec la tendance observée en 2014, affiche une progression trimestre après trimestre. Le coût de financement s'inscrit en baisse sur l'année, sous l'effet de

la réduction du besoin de financement du groupe et d'une baisse de son coût de financement moyen, le groupe ayant remplacé des financements mis en place lors de son entrée en résolution par des financements de marché moins onéreux. Les revenus des portefeuilles d'actifs sont restés stables au cours de 2015, de même que les autres revenus comptabilisés dans le produit net bancaire.

Les charges d'exploitation s'établissent à EUR -406 millions sur l'année 2015. Elles incluent la contribution du groupe au FRU (EUR -50 millions) et la taxe annuelle pour risque systémique (EUR -14 millions). En excluant ces taxes et contributions, les coûts opérationnels sont bien maîtrisés.

Le coût du risque et les gains ou pertes nets sur autres actifs atteignent EUR -174 millions, incluant en particulier le provisionnement de EUR -197 millions sur l'exposition du groupe à Heta Asset Resolution AG. Rapporté au niveau des expositions du groupe, le coût du risque ressort à 10,5 points de base en moyenne sur l'année, un niveau qui confirme la bonne qualité du portefeuille d'actifs du groupe.

b.2 - Éléments de volatilité comptable

Éléments de volatilité comptable					
(en millions d'EUR)	T1 2015	T2 2015	T3 2015	T4 2015	2015
Impact en résultat net part du groupe (éléments comptabilisés en produit net bancaire)	127	190	154	44	516

Sur l'année 2015, les éléments de volatilité comptable ont eu un impact positif de EUR +516 millions, essentiellement portés par l'évolution favorable de la valorisation des dérivés collatéralisés sur la base d'une courbe OIS, de la CVA, de la DVA et du risque de crédit propre (*Own Credit Risk*). Ces éléments sont partiellement compensés par l'impact de la FVA (EUR -106 millions).

b.3 - Éléments non récurrents

Éléments non récurrents					
(en millions d'EUR)	T1 2015	T2 2015	T3 2015	T4 2015	2015
Produit net bancaire	-14	19	15	21	42
Charges générales d'exploitation	-27	-1	-2	-34	-64
Résultat brut d'exploitation	-41	19	12	-12	-22
Coût du risque et gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	0	15	15
Résultat avant impôts	-41	19	12	3	-7
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0	0	-17	-17
Résultat net	-41	19	12	-14	-24
Intérêts minoritaires	0	0	0	0	0
Résultat net part du groupe	-41	19	12	-14	-24

Les éléments non récurrents comptabilisés sur l'année 2015 comprennent notamment :

- Des gains liés à la gestion active du bilan (EUR +4 millions sur l'année) ;
- Des dotations aux provisions constituées pour litiges (EUR -39 millions), compensées par des versements en faveur de Dexia dans le cadre du débouclage de litiges (EUR +40 millions) ;
- Un ajustement de EUR +102 millions, faisant suite aux procédures d'inventaire dans le cadre de la suppression des titres au porteur en 2015, qui a fait apparaître une surévaluation du poste « Autres dettes » ;
- La comptabilisation du prix d'exercice de l'option de cession, par Banco de Sabadell, de sa participation dans Dexia Sabadell, à la suite de la décision de la cour d'arbitrage de Madrid (EUR -52 millions) ;
- La contribution de Dexia Crediop au sauvetage de banques italiennes (EUR -31 millions) ;
- La contribution volontaire pluriannuelle du groupe aux fonds de soutien aux collectivités locales et au secteur hospitalier mis en œuvre en France (EUR -28 millions) ;
- Des gains sur la vente d'immeubles (EUR +15 millions) ;
- Une provision pour risques liés à des appels de garantie à la suite de la cession par le groupe d'entités internationales (EUR -17 millions).

3. Évolution du bilan, de la solvabilité et de la situation de liquidité du groupe

A - Bilan et solvabilité

- *Bilan en baisse de EUR 16,8 milliards par rapport à fin 2014 ; forte fluctuation du total de bilan au cours de l'année*
- *Ratio « Common Equity Tier 1 » de Dexia à 15,9 %¹⁷ : déduction de 40 % de la réserve AFS non souveraine du capital réglementaire et première application de l'AVA*

a - Évolution annuelle du bilan

Au 31 décembre 2015, le bilan consolidé du groupe s'élève à EUR 230,3 milliards, en baisse de EUR 16,8 milliards par rapport au 31 décembre 2014 et de EUR 10,7 milliards par rapport au 30 juin 2015.

A taux de change constant, la baisse annuelle de l'actif du bilan est principalement liée :

- à la réduction de EUR -14,3 milliards du portefeuille d'actifs, dont EUR -9,7 milliards d'amortissement naturel et EUR -4,8 milliards de cessions et remboursements anticipés ;
- à une baisse de la juste valeur des actifs et des dérivés de EUR -7,5 milliards ;
- ces évolutions ont été partiellement compensées par l'augmentation de EUR +2 milliards de la réserve de liquidité placée auprès des banques centrales.

Au passif et à taux de change constant, la baisse annuelle du bilan est essentiellement imputable à :

- une réduction de EUR -12,2 milliards du stock des financements de marché et des financements de la BCE ;
- la diminution de la juste valeur des passifs et des dérivés représentant EUR -8,5 milliards.

¹⁷ Incluant le résultat net positif de l'exercice.

L'impact des variations de change sur l'évolution du bilan se chiffre à EUR +3 milliards sur l'année, principalement liées à l'affaiblissement de l'euro par rapport au dollar.

Le total de bilan a connu une évolution contrastée au cours de l'année 2015. Au 1^{er} trimestre, il a évolué en ligne avec la tendance haussière de l'année 2014, essentiellement sous l'effet des variations de change et de la baisse des taux d'intérêt à long terme. La tendance s'est ensuite inversée, le bilan enregistrant une baisse continue liée à la diminution du portefeuille d'actifs, malgré une forte volatilité des paramètres de taux et de change.

b - Solvabilité

b.1 – Exigences prudentielle applicables à Dexia en matière de solvabilité

Dans le cadre du pilier 2 de Bâle III, à la suite de l'exercice de revue et d'évaluation (SREP) mené par la BCE, l'exigence en fonds propres Common Equity Tier 1 (CET 1) applicable au groupe Dexia est fixée à 8,625 % (ratio phasé) sur une base consolidée au 1^{er} janvier 2016. Il comprend un coussin de sécurité, dit « de conservation » (*capital conservation buffer*), fixé à 0,625 % de fonds propres durs à partir du 1^{er} janvier 2016 et qui sera augmenté de 0,625 % par an pour atteindre 2,5 % en 2019. Ce coussin, identique pour toutes les banques de l'UE, est destiné à absorber les pertes dans une situation d'intense stress économique.

Bien que la position de capital de Dexia se situe au-delà des exigences réglementaires minimales, le groupe, depuis son entrée en résolution en décembre 2012 est déjà sujet à des restrictions imposées par la Commission européenne dans le cadre du principe de « burden sharing ». Elles visent notamment une interdiction de versement de dividendes, certaines restrictions concernant le paiement des coupons et les exercices d'options de remboursement anticipé (call) des émissions de dette subordonnée et de capital hybride émises par les émetteurs du groupe. En conséquence, un non-respect du coussin de conservation n'aurait pas d'impact sur le comportement de Dexia en termes de politique de distribution de capital.

Au 1^{er} janvier 2016, l'exigence applicable à Dexia Crédit Local, la principale filiale opérationnelle du groupe Dexia s'élève également à 8,625 % (incluant le coussin de conservation).

b.2 - Ratios de solvabilité

Au 31 décembre 2015, les fonds propres Common Equity Tier 1 du groupe Dexia atteignent EUR 8 180 millions, contre EUR 8 754 millions au 31 décembre 2014. Cette diminution s'explique notamment par la déduction de 40 % de la réserve AFS liée à des titres non souverains, soit EUR -1,2 milliard, conformément au calendrier défini par la directive CRD IV. Par ailleurs, la prise en compte de l'AVA se traduit par un impact de EUR -136 millions sur les fonds propres au 31 décembre 2015. Ces éléments sont partiellement compensés par le résultat net positif de l'exercice.

Les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres s'établissent à EUR -5,4 milliards au 31 décembre 2015, une amélioration de EUR +1,2 milliard sur l'année, due essentiellement au resserrement des marges de crédit sur les obligations souveraines, en particulier l'Italie et le Portugal, et les covered bonds espagnols.

A la même date, les actifs pondérés des risques s'élèvent à EUR 51,4 milliards, dont EUR 48,2 milliards au titre du risque de crédit, EUR 2,2 milliards au titre du risque de marché et EUR 1 milliard au titre du risque opérationnel. Au niveau du risque de crédit, la baisse induite par la réduction du portefeuille d'actifs est partiellement effacée par la dégradation de notations internes, notamment de l'Italie, ainsi que par les variations de change, en particulier l'appréciation du dollar US par rapport à l'euro. La baisse des actifs pondérés des risques de marché est, quant à elle, liée à la baisse du risque de taux général et spécifique et à la réduction du risque de change spécifique.

Compte tenu de ces éléments, le ratio « Common Equity Tier 1 »¹⁸ de Dexia s'établit à 15,9 % au 31 décembre 2015, ce qui représente une marge de 791 points de base par rapport à l'exigence réglementaire minimale requise hors coussin de conservation.

Le ratio « Common Equity Tier 1 » de Dexia Crédit Local s'élève à 12,6 %¹⁸ au 31 décembre 2015, ce qui représente une marge de 457 points de base par rapport à l'exigence minimale réglementaire requise hors coussin de conservation.

B – Évolution de la situation de liquidité du groupe Dexia

- *Gestion prudente de la situation de liquidité permettant de faire face à d'importantes tombées de financement et à forte volatilité du besoin de liquidité*
- *Progression des financements de marché garantis et de l'activité de « repo »*

En dépit de circonstances défavorables entraînant une très forte volatilité des besoins de financement du groupe, des étapes clés ont été franchies en termes de gestion de la liquidité en 2015. Le groupe est en effet parvenu, grâce à une anticipation et à une gestion prudente de sa liquidité, à faire face à d'importantes tombées de financements et à faire évoluer favorablement sa structure de financement tout en mettant notamment fin à l'ensemble des financements dérogatoires mis en place lors de son entrée en résolution.

Ainsi, au 1^{er} trimestre 2015, Dexia a remboursé les derniers encours de dette garantie souscrits par Belfius, s'élevant à EUR 10 milliards. Au total, EUR 12,8 milliards ont été remboursés à Belfius entre décembre 2014 et fin février 2015.

Dexia a également procédé au remboursement de EUR 19 milliards d'obligations bancaires garanties, utilisées dans le cadre du mécanisme dérogatoire d'auto-souscription (own use) accordé par la Banque centrale européenne. Une première tranche de EUR 13 milliards a été remboursée au 1^{er} trimestre 2015. Le remboursement de la seconde tranche de EUR 6 milliards a eu lieu au 4^e trimestre.

Par ailleurs, Dexia a procédé, au 1^{er} trimestre 2015, au remboursement de l'encours de EUR 33,5 milliards souscrits auprès de la BCE sous forme de VLTRO, partiellement remplacé par un recours au LTRO et au MRO.

Le remboursement de ces financements a été rendu possible par une activité soutenue d'émission de financements garantis ainsi que par la poursuite du développement des financements sécurisés.

Au cours de l'année, Dexia a lancé avec succès diverses transactions publiques à long terme, en euro, en dollar US et en livre sterling, sur des maturités allant de 3 à 10 ans. Ces émissions se sont accompagnées d'une activité dynamique en matière de placements privés, portant le total des financements garantis à long terme levés en 2015 à EUR 9,3 milliards, USD 2,7 milliards et GBP 1,5 milliard.

Parallèlement, le groupe a été très actif sur son refinancement à court terme, via différents programmes garantis en euro et en dollar US. 363 transactions à court terme ont été réalisées pour un total de EUR 48,9 milliards. La durée de vie moyenne de ces financements à court terme se maintient à plus de 7 mois.

Au 31 décembre 2015, l'encours de dette garantie s'inscrit en baisse, à EUR 61 milliards, contre EUR 73 milliards fin 2014.

¹⁸ Ratio incluant le résultat net de l'exercice.

Parallèlement, le groupe a poursuivi ses efforts de développement des financements sécurisés de marché à court et long terme, dont l'encours progresse de EUR 2,9 milliards par rapport à fin 2014, pour atteindre EUR 67,4 milliards au 31 décembre 2015.

Enfin, Dexia a réduit son recours aux financements souscrits auprès de la Banque centrale européenne, ramenant l'encours total à EUR 15,9 milliards au 31 décembre 2015, dont EUR 11,9 milliards sous la forme de LTRO et EUR 4 milliards sous la forme de MRO.

En conséquence, au 31 décembre 2015, les financements garantis, les financements sécurisés et les financements des banques centrales représentent respectivement 37 %, 42 % et 10 % des financements du groupe.

À la même date, le groupe Dexia dispose d'une réserve de liquidité de EUR 6,3 milliards, dont EUR 2,1 milliards sous forme d'actifs éligibles à la Banque centrale européenne.

Annexes

Annexe 1 – Bilan simplifié (données non auditées)

Principaux agrégats de bilan		
EUR m	31/12/2014	31/12/2015
Total de l'actif	247 120	230 281
<i>Dont</i>		
Caisse et banques centrales	3 104	4 835
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	24 215	20 176
Instruments dérivés de couverture	8 374	6 672
Actifs financiers disponibles à la vente	26 641	22 257
Prêts et créances sur la clientèle	135 311	127 876
Comptes de régularisation et actifs divers	38 256	38 346
Total des dettes	243 992	225 733
<i>Dont</i>		
Banques centrales	33 845	15 932
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	25 731	22 779
Instruments dérivés de couverture	33 832	29 978
Dettes envers les établissements de crédit	44 604	48 780
Dettes représentées par un titre	89 518	91 532
Capitaux propres	3 128	4 548
<i>Dont</i>		
Capitaux propres part du groupe	2 711	4 118

Annexe 2 – Adéquation du capital (données non auditées)

EUR m	31/12/2014	31/12/2015
Common equity Tier 1	8 754	8 180
Actifs pondérés des risques	53 377	51 414
Ratio common equity Tier 1	16,4 %	15,9 %

Annexe 3 – Exposition au risque de crédit (données non auditées)

Dans un souci de cohérence de ses reportings internes et externes, le groupe a décidé d'harmoniser la métrique utilisée pour la communication de son exposition au risque de crédit et de présenter celle-ci en « Exposition en cas de défaut » (Exposure at Default – EAD) et non plus en exposition maximale au risque de crédit (Maximum Credit Risk Exposure – MCRE).

L'exposition en cas de défaut (EAD) est l'un des paramètres utilisés pour le calcul des exigences en fonds propres en application de la réglementation (EU) No 575/2013.

Elle correspond à la meilleure estimation de l'exposition au risque de crédit en cas de défaut et la définition varie selon l'approche retenue pour le calcul des exigences en fonds propres. Le groupe Dexia utilise à la fois l'approche standard et l'approche avancée pour le calcul de ses actifs pondérés des risques. Ainsi la métrique réglementaire a été adaptée afin de permettre d'homogénéiser le traitement des provisions pour les besoins de ce rapport.

- Pour les actifs financiers comptabilisés en coût amorti, l'EAD d'une exposition crédit au bilan correspond à la valeur comptable brute de provisions¹⁹ en tenant compte des intérêts courus et de l'impact de la comptabilité de couverture ;
- Pour les actifs financiers comptabilisés à leur juste valeur, l'EAD d'une exposition crédit au bilan correspond à la juste valeur brute de provisions ;
- Pour les dérivés, l'EAD est calculée en application de la méthode d'évaluation au prix de marché (*mark-to-market*) en application de l'article 274 de la réglementation (EU) No. 575/2013 et comprend le coût de remplacement ainsi qu'un montant représentant l'exposition potentielle future, obtenue par le produit du montant notionnel et d'un coefficient fonction du type de dérivé et de sa durée résiduelle ;
- Pour les engagements hors bilan, l'EAD représente le produit des montants des engagements (nominal) et d'un facteur de conversion de crédit (*Credit Conversion Factor - CCF*). Le groupe Dexia applique la méthode standard (art. 111 de la réglementation (EU) 575/2013) pour la détermination des facteurs de conversion de crédit à l'exception des opérations de financement de projets (approche avancée).

Les principales différences entre l'EAD utilisée dans ce rapport et l'ancienne mesure d'exposition maximale au risque de crédit (MCRE) sont liées essentiellement :

- aux actifs financiers comptabilisés en coût amorti, pour lesquels l'exposition en cas de défaut inclut l'impact de la comptabilité de couverture, qui n'était pas prise en compte dans la MCRE ;
- aux instruments dérivés, pour lesquels l'exposition en cas de défaut inclut un montant représentant l'exposition potentielle future (« add-on » réglementaire) qui n'était pas pris en compte dans la MCRE ;
- aux engagements hors bilan, pour lesquels l'exposition en cas de défaut est calculée en tenant compte des CCF réglementaires contre 100 % de l'engagement dans la MCRE ;
- aux provisions spécifiques qui ne sont pas déduites des expositions en cas de défaut alors qu'elles étaient déduites dans la MCRE.

En outre, les informations relatives au risque de crédit ne concernant que les instruments financiers générant une exposition de risque de crédit, le groupe Dexia a décidé d'exclure du périmètre de ce rapport les autres actifs précédemment inclus, comprenant principalement les comptes de régularisation et actifs divers.

¹⁹ Pour les expositions traitées en méthode standard, une EAD spécifique est calculée (brute de provisions).

Répartition par zone géographique

EUR m	31/12/2014 (MCRE)	31/12/2014 (EAD)	31/12/2015 (EAD)
Etats-Unis	26 377	29 416	28 753
Italie	27 178	30 663	27 244
France	26 656	29 087	26 617
Royaume-Uni	17 865	23 206	25 821
Allemagne	21 397	26 111	22 308
Espagne	18 968	20 041	16 933
Japon	5 839	6 962	7 560
Portugal	4 122	4 343	4 193
Europe centrale et de l'Est	3 539	3 609	2 895
Canada	2 313	2 607	2 717
Belgique	3 134	3 765	2 204
Autriche	1 481	1 577	1 575
Scandinavie	1 113	1 171	1 471
Hongrie	1 102	1 094	946
Asie du Sud-Est	990	1 005	845
Amérique centrale et du Sud	584	585	552
Suisse	553	604	520
Pays-Bas	621	621	499
Turquie	502	508	496
Irlande	221	297	160
Grèce	156	168	153
Luxembourg	158	150	125
Autres	7 369	6 573	7 203
Total	172 238	194 160	181 792

Répartition par type de contrepartie

EUR m	31/12/2014 (MCRE)	31/12/2014 (EAD)	31/12/2015 (EAD)
Secteur public local	86 526	100 118	94 426
Souverains	28 148	29 858	29 511
Etablissements financiers	27 340	31 080	24 781
Financements de projets	14 761	15 756	14 734
ABS/MBS	6 692	6 278	8 039
Entreprises	5 538	6 857	8 463
Rehausseurs de crédit	3 232	4 210	1 837
Particuliers, PME, indépendants	1	3	2
Total	172 238	194 160	181 792

Répartition par notation

	31/12/2014 (MCRE)	31/12/2014 (EAD)	31/12/2015 (EAD)
AAA	15,1%	14,1%	16,5%
AA	22,6%	24,8%	22,0%
A	28,5%	29,1%	21,7%
BBB	20,1%	19,5%	27,8%
Non Investment Grade	12,1%	11,5%	10,7%
D	0,6%	0,7%	1,1%
Pas de notation	0,9%	0,3%	0,2%
Total	100%	100%	100%

Annexe 4 – Exposition sectorielle du groupe au 31 décembre 2015 (EAD sur contreparties finales – données non auditées)

Exposition sectorielle du groupe sur certains pays							
EUR m	Total	dont secteur public local	dont financement de projets et entreprises	dont institutions financières	dont ABS/MBS	dont expositions souveraines	dont rehausseurs de crédit
Etats-Unis	28 753	12 964	977	5 260	4 618	3 097	1 837
Italie	27 244	11 112	1 171	604	132	14 226	0
France	26 617	17 154	4 402	3 014	0	2 047	0
Royaume-Uni	25 821	12 427	9 134	1 952	2 236	73	0
Allemagne	22 308	18 599	410	3 060	8	232	0
Espagne	16 933	7 796	2 372	5 623	588	554	0
Japon	7 560	4 822	0	1 283	0	1 456	0
Portugal	4 193	1 825	193	16	98	2 061	0
Pologne	1 869	4	0	4	0	1 861	0
Hongrie	946	26	25	1	0	893	0
Grèce	153	63	80	0	10	0	0

Annexe 5 – Qualité des actifs (données non auditées)

Qualité des actifs		
EUR m	31/12/2014	31/12/2015
Actifs dépréciés	1 233	1 532
<i>dont prêts et créances dépréciés sur la clientèle</i>	1 162	1 320
Provisions spécifiques	353	556
<i>dont provisions spécifiques sur les prêts et créances sur la clientèle</i>	309	458
Ratio de couverture ⁽¹⁾	28,6%	36,3%
<i>Ratio de couverture des prêts et créances sur la clientèle</i>	26,6%	34,7%
Provisions collectives	503	422

(1) Rapport entre les provisions spécifiques et les actifs dépréciés

Annexe 6 – Notations

Notations au 19 février 2016			
	Long terme	Perspective	Court terme
Dexia Crédit Local			
Fitch	BBB+	Stable	F2
Moody's	Baa3	Stable	P-3
<i>Moody's - Counterparty Risk (CR) Assessment</i>	<i>Baa3(cr)</i>		<i>P-3(cr)</i>
Standard & Poor's	BBB	Stable	A-2
Dexia Crédit Local (dette garantie 2013)			
Fitch	AA	-	F1+
Moody's	(P)Aa3	Stable	P-1
Standard & Poor's	AA	-	A-1+
Dexia Kommunalbank Deutschland (Pfandbriefe)			
Standard & Poor's	A	Stable	-

Annexe 7 – Litiges

À l'instar de nombre d'institutions financières, Dexia fait face à plusieurs enquêtes réglementaires et litiges, en tant que défendeur ou requérant. À cet égard, la réduction du périmètre de Dexia ainsi que certaines mesures mises en œuvre dans le cadre de la résolution ordonnée du groupe ont pu faire surgir des questions de la part de certaines parties prenantes ou contreparties de Dexia.

Les faits nouveaux et développements les plus significatifs intervenus durant le 4^e trimestre 2015, liés aux litiges et enquêtes en cours dans lesquels Dexia est assigné sont résumés ci-dessous.

Les données actualisées ci-dessous sont fournies par comparaison, et doivent être lues conjointement avec les résumés correspondants compris ou mentionnés dans le rapport annuel 2014 de Dexia (disponible sur le site www.dexia.com).

Sur la base des informations connues de Dexia au 31 décembre 2015, les faits nouveaux susceptibles d'être survenus au 4^e trimestre 2015 liés aux litiges et enquêtes en cours et faisant l'objet d'un résumé dans le rapport annuel 2014 mais pour lesquels aucune mise à jour n'est fournie ci-dessous n'étaient pas considérés comme susceptibles d'avoir une incidence majeure sur la situation financière du groupe à cette date, ou les informations disponibles à cette date ne permettaient pas au groupe d'évaluer avec précision l'ampleur éventuelle d'une telle incidence.

Les conséquences, telles qu'évaluées par Dexia en fonction des informations disponibles à la date de référence précitée, des principaux litiges et enquêtes susceptibles d'avoir un impact important sur la situation financière, les résultats ou les activités du groupe sont reflétées dans les états financiers consolidés résumés du groupe. Sous réserve des conditions générales de la police d'assurance responsabilité professionnelle et des polices d'assurance responsabilité des dirigeants conclues par Dexia, les conséquences financières défavorables de l'ensemble ou d'une partie de ces litiges et enquêtes peuvent être couvertes, en tout ou partie, dans le cadre d'une/ de ces police(s) et, sous réserve de l'acceptation de ces risques par les assureurs concernés, être compensées par les paiements que Dexia pourrait recevoir en vertu de ce(s) contrat(s).

Développements dans les contentieux Labouchere aux Pays-Bas

Comme déjà indiqué dans le dernier rapport financier semestriel de Dexia la Cour Suprême des Pays-Bas a décidé le 9 octobre 2015, dans les dossiers relatifs au « consentement du conjoint », que le fait d'avoir introduit un recours collectif entraîne l'interruption de la période de prescription pour les demandes individuelles d'annulation du contrat liées à cette action collective. La Cour Suprême a également estimé que l'introduction d'une demande en annulation extrajudiciaire en vue d'interrompre la période de prescription est suffisante, pour autant que celle-ci soit envoyée en temps utile, et qu'il n'est donc pas nécessaire d'entamer des procédures judiciaires afin d'interrompre le délai de prescription.

En outre, le Procureur Général près la Cour Suprême a rendu en février 2016 son avis non-liant relatif à l'impact du rôle d'un intermédiaire financier dans la vente de produits de leasing d'actions par Labouchere. Le Procureur Général soutient les décisions rendues par la Cour d'appel de Den Bosch qui considèrent que la responsabilité potentielle de la banque peut être plus élevée si le client est en mesure de démontrer notamment le rôle joué par un intermédiaire financier dans la vente de produits de leasing d'actions. La décision de la Cour Suprême est attendue dans le courant du deuxième trimestre de cette année.

Victoire judiciaire dans un litige concernant la communication financière de Dexia

Dexia a remporté une bataille juridique importante en France, où la Cour d'appel de Montpellier a confirmé une décision rendue en première instance selon laquelle le groupe n'a commis aucun manquement dans sa communication financière en 2008.

Nouveau litige lié aux swaps conclus avec la Province de Milan

Le 15 octobre 2015, la Province de Milan a transmis à Dexia Crediop deux demandes de participation à un règlement alternatif de conflit (« ADR ») concernant des contrats de swaps et de prêts, mais les parties ne sont pas parvenues à un accord.

Le 7 décembre 2015, Dexia Crediop a ainsi lancé des poursuites judiciaires contre la Province de Milan devant la Haute Cour de Londres, visant à faire constater que les contrats de swap sont valides, légaux et contraignants.

Nouvelles demandes d'indemnisation concernant certaines cessions réalisées par Dexia

Fin 2015 et début 2016, Dexia a reçu plusieurs demandes d'indemnisation supplémentaires de la part de Sberbank, l'acquéreur de l'ancienne filiale turque de Dexia, DenizBank, faisant suite à une série de contrôles fiscaux portant sur la période pendant laquelle DenizBank appartenait au groupe Dexia. A l'heure actuelle, Dexia étudie ces demandes.

Contacts presse

Service Presse – Bruxelles
+32 2 213 57 97
Service Presse – Paris
+33 1 58 58 86 75

Contacts investisseurs

Investor Relations – Bruxelles
+32 2 213 57 39
Investor Relations – Paris
+33 1 58 58 82 48 / 87 16